

CRESA

Centre de Recherches et d'Etudes
en Sociologie et Anthropologie



Maison de la Société Civile
créativité, dialogue

ASDBénin

Association des Socioanthropologues
pour le Développement du Bénin

La crise des placements illégaux de fonds: Quelles leçons et implications pour le développement du Bénin

9 octobre 2010, Maison de la Société Civile, Cotonou, Bénin

LA NOTION D'INTÉRÊT DANS L'ENVIRONNEMENT BÉNINOIS

Rodrigue Montcho

Socio-Anthropologue/Juriste/Consultant

tonou le 15/10/2010

PLAN

Introduction

I- Que comprendre par l'intérêt?

II- L'intérêt dans la société béninoise

III- L'intérêt dans la crise du
placement illégal d'argent au Bénin

IV- Les leçons à tirer

Conclusion



Comme pour introduire

BEAUCOUP D'ARGENTS SONT PARTIS EN FUMÉE DANS CE QU'ON DÉSIGNE COMMUNÉMENT « LE PLACEMENT ILLÉGAL D'ARGENT »

AVEC LES DIFFÉRENTES CRISES, ON NE POUVAIT PAS FACILEMENT IMAGINÉ QU'IL AVAIT AUTANT DE RESSOURCES FINANCIÈRES DANS NOTRE PAYS.

LA CRISE DU PLACEMENT ILLÉGAL D'ARGENT QUOIQUE DIFFICILE A VIVRE EST RÉVÉLATRICE DU FAIT QUE LES BÉNINOIS SONT DE PLUS EN PLUS TOURNÉS VERS LEUR INTÉRÊT.

ET POURTANT LA RECHERCHE D'INTÉRÊT N'EST PAS POUR AUTANT UNE MAUVAISE CHOSE EN SOI.
L'INTÉRÊT GUIDE LE MONDE DIT-ON.

MAIS LA RECHERCHE DE L'INTÉRÊT A SES LIMITES MÊME S'IL REMPLIT BIEN DES FONCTIONS.



I- QUE COMPRENDRE PAR INTÉRÊT?

L'intérêt est une notion financière et économique.

Recherche égoïste de ce qui est avantageux pour soi.

Qualité de ce qui est digne d'attention.
(intéressant)

C'est aussi le motif d'action.

Intérêt général: objectif d'un bien commun supérieur à la somme des intérêts particuliers



II- LA SOCIÉTÉ BÉNINOISE ET L'INTÉRÊT

La société béninoise est surtout caractérisée par:

L'individu se reconnaît en général à travers son groupe socioculturel.

La juxtaposition de plusieurs communautés à la fois aux valeurs communes et divergentes.

Les communautés sont aujourd'hui en mutation avec à la clé une émergence de l'individualisme (de la solidarité mécanique, le Bénin avec le phénomène urbain et les différentes crises fait face à une solidarité organique)



II- L'INTÉRÊT ET LA SOCIÉTÉ BÉNINOISE

De la solidarité mécanique ou ethnique, nous tendons vers une solidarité organique (Emile Durkheim), une solidarité organique qui libère beaucoup plus l'acteur.

Le béninois était prêt à mourir pour la Nation (le cas des Amazones, dans l'armée honneur et patrie, l'individu se sacrifiait pour le groupe)

L'intérêt collectif se solidifient autour des valeurs de courage, de sacrifice, de l'honneur, de la solidarité, de l'hospitalité, etc.)



II- LA SOCIÉTÉ BÉNINOISE ET L'INTÉRÊT

- Aujourd'hui, ces valeurs sont en pleine mutation.
- L'intérêt de l'individu devient de plus en plus prioritaire. (tout le monde calcule son intérêt)
- Le système éducatif et les contraintes actuelles ne pas aussi favorables à l'émergence de l'intérêt collectif (évolution arithmétique des ressources face à une évolution géométrique de la population)
- La conduite humaine ne saurait être en aucun cas être assimilée au produit mécanique de l'obéissance ou de la pression des données structurelles si minime soit-elle (Michel Crozier)
- De l'Homo sociologicus, nous évoluons vers l'homostراتيجus et l'intérêt guide nos actions, il nous aveugle parfois.



III- L'INTÉRÊT DANS LA CRISE DU PLACEMENT ILLÉGAL D'ARGENT AU BÉNIN

- Le placement d'argent n'est pas une chose nouvelle.
- Il se faisait à travers les institutions traditionnelles comme les tontines, les institutions de microcrédits et les Banques. (Une étude a révélé près de 40 formes d'épargne dans notre pays)
- Mais les taux n'ont jamais été si exorbitants et irréalistes comme cela a été le cas du placement illégal d'argent)
- La recherche effrénée de gain facile n'a pas permis de faire la part des choses, même des banquiers auraient fait la bêtise.
- Une fois encore l'intérêt nous a aveuglé. Cela témoigne du fait que l'acteur social est prêt à tout faire pour s'en sortir.



III- L'INTÉRÊT DANS LA CRISE DU PLACEMENT ILLÉGAL D'ARGENT

- La société qui devrait être réticente face à ce phénomène de placement qui a pourtant été objet de l'actualité internationale n'a pas émoussé les ardeurs des uns et des autres. Plus d'une centaine de milliards sont partis en fumée.
- Mais doit-on accuser?
- Oui et non.
- Oui, parce que les mécanismes de contrôle ont été lâches.
- Non, parce que la crise est la conséquence de la du type de société que nous avons. (Chaque individu recherchant son intérêt, des époux ont caché le placement à leur épouse et vice versa, l'intérêt guidant les acteurs)



IV- LES LEÇONS À TIRER

- Rechercher son intérêt n'est pas une mauvaise chose en soi.
- La vie est faite de problèmes, et les problèmes donnent lieu à des solutions, les solutions engendrent d'autres problèmes, ainsi de suite...
- La crise liée au placement illégal a révélé la capacité d'épargne des béninois. Les sous partis pourraient permettre de créer plusieurs entreprises. Mais beaucoup ont pensé placer leur argent et ne rien faire par la suite pour gagner d'argent. Une fois encore, c'est le travail comme valeur qui en serait diminué si la crise n'était pas intervenue.
- Il est important de savoir modeler nos intérêts. L'intérêt individuel doit s'harmoniser avec celui collectif.
- Notre société est en pleine mutation!



CONCLUSION

La crise n'est pas un accident dans la vie des sociétés. Il en fait partie intégrante.

Avec la crise du placement illégal d'argent, il est important que chacun sache « que c'est plutôt, l'Homme qui doit guider l'intérêt et non le contraire »

Notre société doit donc trouver les mécanismes pour mobiliser l'individu autour de l'intérêt collectif.



JE VOUS REMERCIE DE VOTRE PRÉCIEUSE
ATTENTION

15/10/2010

Pour toute info:
© www.ares-cresa.new.fr
cresabenin@yahoo.fr

